



QUESTIONNAIRE SUR LE TRAITEMENT DES INTÉRÊTS ET SUR LES QUESTIONS CONNEXES LIÉES À L'ÉROSION DE L'ASSIETTE FISCALE

Ce questionnaire doit être rempli par les participants aux programmes des Nations unies sur le renforcement des capacités en matière de protection de l'assiette fiscale des pays en développement bien avant le déroulement de ces programmes. L'objectif du questionnaire est de donner aux participants l'occasion de se concentrer sur les dispositions des législations nationales et des conventions fiscales de leurs pays. Le questionnaire vise également à fournir des informations de base sur les règles des différents pays aux participants des autres pays et aux facilitateurs.

I. Concepts de base sur la signification du terme « intérêt » dans le cadre des législations fiscales nationales			
		Oui	Non
1.	Les intérêts comprennent-ils les paiements équivalant économiquement aux intérêts, comme les rabais sur obligations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	Si la réponse à la question 1 est « non » :		
	(a) Les paiements équivalant économiquement aux intérêts sont-ils sujets à des règles spéciales ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(b) Votre pays dispose-t-il de règles de prééminence du fond sur la forme pouvant être appliquées aux paiements équivalant économiquement aux intérêts ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	Comment les titres hybrides (titres présentant des caractéristiques de dettes et des caractéristiques de capitaux), comme les actions préférentielles et les dettes convertibles, sont-ils caractérisés pour les besoins de la législation fiscale nationale ?		
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		
4.	Votre pays dispose-t-il de règles de prééminence du fond sur la forme pouvant être appliquées pour caractériser les titres hybrides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.	Comment sont traités, le cas échéant, les paiements notionnels sur les instruments financiers dérivés ?		
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		
6.	Dans votre pays :		
	(a) Les intérêts sont-ils généralement déductibles ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(b) Les dividendes sont-ils généralement non déductibles ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.	Si la réponse à la question 6 (a) est « oui » :		
	(a) Tous les intérêts sont-ils déductibles ? Ou	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(b) La déduction est-elle limitée seulement aux intérêts engagés pour gagner des revenus imposables ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.	Si seulement les intérêts engagés pour gagner des revenus imposables sont déductibles, comment votre pays détermine-t-il si les intérêts sont liés aux revenus imposables ou non-imposables ?		
	(a) Par des règles de suivi des montants empruntés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(b) Par des règles de priorité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(c) Par des règles de répartition	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.	Votre pays dispose-t-il de règles spéciales pour les intérêts versés aux personnes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	liées ? Si oui, veuillez les décrire brièvement.		
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		
10.	Votre pays dispose-t-il de règles d'anti-abus spécifiques concernant les intérêts ? Si oui, veuillez les décrire brièvement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		
II. Non-résidents menant des activités industrielles ou commerciales dans votre pays			
		Oui	Non
1.	En supposant que les non-résidents menant des activités industrielles ou commerciales dans votre pays sont sujets à imposition sur leurs bénéfices nets :		
	(a) Les charges d'intérêt engagées par les non-résidents sont-elles déductibles lors du calcul des bénéfices nets sujets à imposition ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(b) Existe-t-il des limites ou des restrictions sur la déduction des intérêts par les non-résidents dans le cadre de votre législation nationale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(c) Comment votre pays détermine-t-il le montant des intérêts qui peuvent être déduits par un non-résident ? Veuillez expliquer.		
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		
2.	Votre pays impose-t-il aux non-résidents des exigences spécifiques d'information à fournir en relation avec les charges d'intérêt déductibles ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
III. Déductions excessives d'intérêts			
		Oui	Non
1.	Votre pays dispose-t-il de règles sur la sous-capitalisation pour restreindre les déductions d'intérêts ? Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	La déduction des intérêts sur le montant de la dette qui dépasse un certain ratio fixe dettes / fonds propres est-elle refusée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	Si la réponse à la question 2 est « oui » :		
	(a) Quel est ce ratio ?		
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		
	(b) Des ratios différents sont-ils utilisés pour les différents types d'entreprises (par ex. : banques et institutions financières) ? Dans l'affirmative, veuillez expliquer.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		
4.	Les règles s'appliquent-elles :		
	(a) Seulement aux sociétés ? ou	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(b) Aux autres entités, dont les succursales (établissements stables) des non-résidents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.	Les règles s'appliquent-elles à toutes les entités résidentes, seulement aux entités résidentes contrôlées par des non-résidents, or seulement aux entités résidentes ayant un nombre substantiel d'actionnaires non-résidents ? Veuillez expliquer.		
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		
6.	Quelles dettes sont prises en compte pour les fins de l'application du ratio ?		
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		
7.	Comment les fonds propres sont-ils calculés pour les fins de l'application du ratio ?		
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		

QUESTIONNAIRE SUR LE TRAITEMENT DES INTÉRÊTS ET SUR LES QUESTION CONNEXES LIÉES À L'ÉROSION DE
L'ASSIETTE FISCALE

8.	Quel est le traitement fiscal des intérêts relatifs à la partie des dettes qui excède le ratio ?		
	(a) La déduction des intérêts est-elle refusée à l'égard de l'ensemble des dettes excédentaires ou bien cette déduction est-elle seulement refusée à l'égard les intérêts sur les montants dus à des actionnaires non-résidents ?		
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		
	(b) Les intérêts excédentaires sont-ils traités comme des dividendes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(c) Le report des intérêts excédentaires dont la déduction est refusée est-il autorisé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.	Votre pays dispose-t-il de règles contre le dépouillement des bénéficiaires (c'est-à-dire, la déduction des intérêts en sus d'un pourcentage des résultats est refusée) pour restreindre la déductibilité des intérêts ? Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(a) Les règles s'appliquent-elles seulement aux sociétés résidentes ? ou	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(b) Les règles s'appliquent-elles aux autres entités, dont les succursales (établissements stables) des non-résidents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(c) Comment les résultats sont-ils mesurés -- conformément aux dispositions fiscales ou selon les normes comptables ?		
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		
	(d) Quel est le pourcentage des résultats utilisé comme limite maximum ?		
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		
	(e) La limite est-elle établie en fonction :		
	<ul style="list-style-type: none"> • des charges nettes d'intérêt (soit les charges d'intérêt en sus des revenus d'intérêts) ? ou 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> • du montant brut des charges d'intérêt ? 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(f) Quelles est le traitement fiscal des intérêts qui excèdent la limite ?		
	<ul style="list-style-type: none"> • La déduction des intérêts excédentaires est-elle refusée ? 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> • Les intérêts excédentaires sont-ils traités comme des dividendes ? 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> • Le report des intérêts excédentaires dont la déduction est refusée est-il autorisé ? 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(g) Existe-t-il des exemptions spécifiques applicables à ces règles ? Si oui, veuillez les décrire brièvement.		
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		
	(h) Existe-t-il des règles anti-abus spécifiques ? Si oui, veuillez les décrire brièvement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		
10.	Votre pays a-t-il décidé de modifier sa législation nationale en réponse aux meilleures pratiques recommandées dans le Rapport final sur l'Action 4 du projet BEPS de l'OCDE et du G20 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
IV. Retenue de l'impôt à la source sur les intérêts			
		Oui	Non
1.	Votre pays impose-t-il une retenue à la source sur le paiement d'intérêt aux non-résidents ? Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	Quel est le taux de retenue à la source appliqué ?		
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		

QUESTIONNAIRE SUR LE TRAITEMENT DES INTÉRÊTS ET SUR LES QUESTION CONNEXES LIÉES À L'ÉROSION DE
L'ASSIETTE FISCALE

	(a) Le taux est-il le même pour tous les paiements d'intérêt ? ou	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(b) Varie-t-il selon le type d'intérêt ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	Quels types d'intérêt sont soumis à la retenue à la source ?		
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		
	(a) Les paiements équivalant économiquement aux intérêts sont-ils sujets à la retenue à la source ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.	Quelles sont les personnes tenues d'appliquer la retenue à la source ?		
	(a) Seulement les résidents payant des intérêts à des non-résidents ? ou	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(b) Également les non-résidents exploitant une entreprise dans votre pays par l'intermédiaire d'un établissement stable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.	Quelles pénalités, le cas échéant, sont appliquées si les personnes chargées d'appliquer la retenue à la source ne l'appliquent pas correctement ?		
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		
6.	Existe-t-il des exemptions de retenue à la source sur les intérêts, comme les intérêts payés aux gouvernements et aux agences gouvernementales ou garantis par ceux-ci, les intérêts payés aux banques et institutions financières, les intérêts sur les prêts à long terme, etc. ? Veuillez expliquer.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		
7.	La retenue à la source est-elle imposée lors du paiement des intérêts ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.	Si la réponse à la question 7 est « oui » :		
	(a) Les intérêts sont-ils déductibles par le contribuable seulement si ces intérêts ont été effectivement payés ? ou	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(b) Les intérêts sont-ils déductibles par le contribuable au fur et à mesure de leur accroissement ou au moment où ils deviennent payables ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.	Si les intérêts sont déductibles avant leur paiement effectif, votre pays dispose-t-il de règles pour veiller à ce que la retenue à la source soit perçue sur tous les intérêts qui ont été déduits ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
V. Résidents engageant des charges d'intérêt pour réaliser des revenus de source étrangère			
		Oui	Non
1.	Votre pays applique-t-il l'impôt sur une base territoriale (c'est-à-dire, il n'impose pas les revenus gagnés hors de votre pays) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(a) Si la réponse à la question 1 est « oui », existe-t-il des circonstances dans lesquelles les charges d'intérêt engagées par les résidents pour réaliser des revenus de source étrangère sont déductibles ? Dans l'affirmative, veuillez expliquer.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		
2.	Dans votre pays, les résidents sont-ils imposés sur leurs revenus de source étrangère ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	Si la réponse à la question 2 est « oui » :		
	(a) Les charges d'intérêt engagées par les résidents pour gagner des revenus de source étrangère sont-ils toujours déductibles ? ou	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(b) Existe-t-il des circonstances dans lesquelles les charges d'intérêt engagées par les résidents pour gagner des revenus de source étrangère ne sont pas déductibles ? Dans l'affirmative, veuillez expliquer.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		

QUESTIONNAIRE SUR LE TRAITEMENT DES INTÉRÊTS ET SUR LES QUESTION CONNEXES LIÉES À L'ÉROSION DE
L'ASSIETTE FISCALE

4.	Quelle méthode votre pays utilise-t-il pour éliminer la double imposition ?		
	(a) Méthode de l'exemption	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(b) Méthode de l'imputation (crédit pour impôt étranger)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.	Si votre pays exempte certains types de revenu de source étrangère, la déduction des charges d'intérêt engagées pour gagner ces revenus est-elle rejetée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.	Si votre pays utilise la méthode de l'imputation, existe-t-il des règles qui exigent que toutes les charges d'intérêt engagées pour gagner des revenus de source étrangère soient affectées à ces revenus en vue de limiter le crédit pour impôt étranger ? Dans l'affirmative, veuillez expliquer.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		
7.	Les dividendes payés par des sociétés non-résidentes à des résidents de votre pays (en particulier des sociétés résidentes possédant des intérêts substantiels dans des sociétés non-résidentes) sont-ils exemptés d'impôts ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.	Les plus-values réalisées sur les actions des sociétés non-résidentes sont-elles exemptées d'imposition ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.	Si la réponse à la question 7 ou 8 est « oui » : les charges d'intérêt engagées sur des fonds empruntés afin d'acquérir des actions de sociétés non-résidentes sont-elles déductibles ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10.	Les dividendes payés par des sociétés non-résidentes à des résidents de votre pays (en particulier des sociétés résidentes possédant des intérêts substantiels dans des sociétés non-résidentes) sont-ils imposables ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11.	Quel allègement, le cas échéant, votre pays offre-t-il pour toute retenue à la source payée à l'étranger à l'égard de dividendes provenant de sociétés non-résidentes ainsi que pour l'impôt des sociétés payé par ces sociétés non-résidentes sur les revenus à partir desquels les dividendes ont été payés (crédit indirect pour impôt étranger) ?		
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		
12.	Les charges d'intérêt engagées sur des fonds empruntés afin d'acquérir des actions de sociétés non-résidentes sont-elles déductibles ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13.	Si votre pays offre un crédit indirect pour impôt étranger, dans le calcul de ce crédit, les charges d'intérêt sont-elles affectées aux revenus des sociétés non-résidentes qui ont payé les dividendes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14.	Les plus-values réalisées par les résidents de votre pays lors de la vente d'actions de sociétés non-résidentes sont-elles imposables ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15.	Si la réponse à la question 14 est « oui », les charges d'intérêt engagées sur les fonds empruntés afin d'acquérir des actions de sociétés non-résidentes sont-elles déductibles ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VI. Conventions fiscales			
		Oui	Non
1.	Combien de conventions fiscales votre pays a-t-il conclu ?		
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		
	Les conventions fiscales de votre pays sont-elles principalement basées sur :		
	(a) Le Modèle de Convention fiscale de l'OCDE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(b) Le Modèle de Convention fiscale des Nations unies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	Article 11 (Intérêts)		
	(a) Quel est le taux maximum d'impôt sur les intérêts permis par vos conventions ?		
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		

QUESTIONNAIRE SUR LE TRAITEMENT DES INTÉRÊTS ET SUR LES QUESTION CONNEXES LIÉES À L'ÉROSION DE
L'ASSIETTE FISCALE

	(b) Certaines conventions offrent-elles des taux plus bas ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	Veillez indiquer de quelles façons, le cas échéant, l'article sur les intérêts inclus dans vos conventions diverge de l'article 11 du Modèle de Convention fiscale des Nations unies.		
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		
4.	Article 7 (Bénéfices des entreprises)		
	(a) Vos traités suivent-ils généralement l'article 7 (en particulier le paragraphe 3 de cet article) du Modèle de Convention fiscale des Nations unies ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(b) Appliquez-vous votre législation nationale sur la déduction des intérêts pour les fins de la détermination des bénéfices attribuables à un établissement stable dans le cadre d'une convention fiscale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(c) Autorisez-vous la déduction de paiements notionnels d'intérêts par un établissement stable au siège de l'entreprise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(d) Les intérêts payés à un non-résident exerçant une entreprise dans votre pays par l'intermédiaire d'un établissement stable sont-ils sujets à la retenue à la source dans votre pays ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(e) Vos conventions contiennent-elles des dispositions semblables à celles du paragraphe 3 de l'article 24 du Modèle de Convention fiscale des Nations unies ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(f) Si la réponse à la question 4(e) est « oui », sauf si les intérêts payés aux résidents sont également soumis à la retenue, l'article 24 (3) de vos traités vous empêcherait d'appliquer une retenue à la source. Disposez-vous d'un mécanisme de remboursement pour les non-résidents dans ces circonstances ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.	Article 14 (Professions indépendantes)		
	(a) Les revenus des non-résidents imputables à une base fixe dans votre pays sont-ils calculés de la même manière que les bénéfices des établissements stables dans le cadre de l'article 7 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(b) Les charges d'intérêt déductibles dans le calcul des revenus imputables à une base fixe dans le cadre de l'article 14 sont-elles déterminées de la même manière que les charges d'intérêt engagées pour les établissements stables sous l'article 7 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.	Article 24 (Non-discrimination)		
	(a) Vos traités contiennent-ils des dispositions semblables à celles de l'article 24 (4) et (5) du Modèle de Convention fiscale des Nations unies ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(b) Si oui, et si votre pays dispose de règles sur la sous-capitalisation ou de règles contre le dépouillement des bénéfices, votre pays considère-t-il que les dispositions de l'article 24 (4) et (5) empêchent l'application de ces règles aux résidents des pays avec lesquels votre pays a des conventions fiscales ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(c) Votre pays a-t-il pris des mesures pour veiller à ce que les dispositions de l'article 24 (4) et (5) ne s'appliquent pas pour empêcher l'application des dispositions sur la sous-capitalisation ou des règles contre le dépouillement des bénéfices ? Si oui, veuillez les décrire brièvement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Cliquez ici pour ajouter du texte.		